

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Nicolas GALLIANO.

Convocation en date du 28/10/2022

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : SECURISATION DES PONTS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier, en date du 25 Mars 2022, a décidé de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour la réfection des garde-corps des ponts de Frémézon et des Graves, qui deviennent dangereux pour le public.

Ce dossier a été retenu par le Département, à l'exception du garde-corps au-dessus du musée école.

Le dossier final s'élève donc à un montant de 3600.00 € HT, et le taux de subvention est égal à 50%.

Suite à la consultation simple en vue de choisir un prestataire, aucune entreprise n'a répondu, même pas Monsieur BARTHELEMY, entreprise La Métallerie du Jabron, qui nous avait fourni les devis au mois de Mars.

Monsieur le Maire propose donc de considérer que si Monsieur BARTHELEMY confirme que les devis sont toujours valables, nous retenons sa candidature. Si ce n'est pas le cas, nous relancerons un processus de consultation et nous procéderons au choix du prestataire lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire rappelle les montants des deux devis soit :

- 3051.00 € HT pour le pont de St-Vincent (pont des Gaves)
- 549.00 € HT pour le pont de Frémézon.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition de monsieur le Maire**
- **Valide pour la réalisation des travaux les devis l'entreprise La Métallerie du Jabron pour les montants respectifs de 3 051.00 € HT et 549.00 € HT, si les devis sont toujours valables.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, le 04 novembre 2022.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

